

Cour d'assises du Nord.

Présidence de M. DUMER, conseiller — Ministère public : M. PÉREZ, avocat-général.

Audience du 20 mai 1872.

Vol qualifié. — Le nommé Camille-César Contesse, âgé de 19 ans, né à Sains, domicilié à Anor, a été acquitté. Défenseur, M. Hattu.

Audience du 21 mai.

Ministère public : M. LEROY, substitut. Pours en écriture de commerce et en écriture privée. — Abus de confiance qualifiés.

Louis-Fleury Lancl, âgé de 29 ans, autrefois comptable, demeurant à Dozai, est accusé d'avoir commis un grand nombre de faux et d'abus de confiance au préjudice de M. Emile Dutilleul, décédé, marchand brasseur à Douai, et dont il était le comptable.

Il avoue les faits qui lui sont imputés, mais il prétend, soit avoir remis à M. Dutilleul, soit avoir employé aux affaires de ce dernier tous les fonds qu'il se procurait à l'aide des faux communs, de son propre aveu, à l'insu de son maître. Le préjudice causé a été d'une somme d'environ 5,000 fr.

Déclaré coupable mais avec des circonstances atténuantes, Lancl a été condamné à cinq ans d'emprisonnement et cent francs d'amende.

Défenseur, M. Léon Delcourt.

COURRIER DU SOIR

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 mai.

PRÉSIDENT DE M. JULES GRÉVY

A deux heures un quart, M. le président est au fauteuil.

A deux heures trois quarts, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté sans donner lieu à aucun incident.

L'Assemblée reprend la suite de la discussion de l'interpellation de M. Rouher sur les mesures que le ministre de la guerre a prises à raison des faits dénoncés par la commission des marchés.

La parole est à M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président de la commission des marchés.

Au bout de quelques minutes, le silence s'établit dans l'Assemblée.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — Messieurs, l'interpellation qui vous a été annoncée était relative aux mesures que devait prendre le gouvernement à l'égard des faits dénoncés par la commission des marchés. On n'en a pas dit un mot. Depuis le 14 septembre 1870, la commission était ouverte, mais n'avait pas parlé. La commission d'enquête a apporté ses résolutions. Il est bon que le pays qui a été surexcité par les révélations que j'ai apportées à cette tribune soit instruit. Comme en 1856, vous n'avez pas fermé la bouche à l'orateur; vous lui avez accordé pleine liberté. M. Rouher a-t-il apporté le moindre éclaircissement? Vous parlez de responsabilité, ajoute M. d'Audiffret-Pasquier, ne vous plaignez pas, vous en verrez d'aussi hautes que vous pourriez le souhaiter.

Vous êtes venu troubler le calme du pays au nom d'une thèse impériale. Vous parlez de la responsabilité du comte de Palikao et vous le justifiez. Mais de quoi s'agit-il? Il s'agit d'abus et des moyens de les réprimer dans l'avenir. Et depuis longtemps j'ai dans ma poitrine la conscience de mon pays. (Très-bien ! à gauche.) Et c'est vous qui vous en plaignez; je vais faire cette répartition. On a cru que j'avais apporté un rapport général, je n'ai apporté qu'un rapport spécial; quant au 4 septembre, il a continué vos agents.

S'il a fait ce qu'il a fait pour les marchés, à qui la faute? S'il est obligé d'écouter toute cette tourbe qui l'entoure, c'est parce que vos arseaux sont vides (vifs applaudissements). Les agents ont été les mêmes, répète M. le duc d'Audiffret-Pasquier, le général Suzane est à Paris, le général Thoumas est en province, les agents ont été maintenus. Le gouvernement du 4 septembre a continué vos agents. Et pour la seule fois qu'il a bien fait, laissez-moi le dire (Approbation à gauche) je suis assez disposé à lui reprocher d'avoir abusé des avocats; mais ici, il ne l'a pas fait.

Le général Suzanne revient à la direction, et tous deux nous ont répondu solidairement comme des braves gens qu'ils étaient.

Comment voulez-vous que je sépare le 4 septembre des autres faits? Mais ce sont les mêmes agents qui ont agi, et vous parlez de responsabilité ministérielle: c'est la première fois de votre vie que vous parlez de responsabilité ministérielle. (Applaudissements.)

M. d'Audiffret-Pasquier rappelle que M. de Palikao, comme M. Gambetta, a été appelé dans la commission d'enquête. La commission s'est arrêtée sur le seul du ministère. La responsabilité du ministre est dans le cercle de son ministère. Vous plaidez en faveur de M. de Palikao troublé par le sort de son fils; mais comment s'est-il distrait de sa douleur pour signer une augmentation de 50 p. 100 à l'égard du marché Chollet? C'est ce qui pourrait lui être demandé.

Mais, en résumé, M. d'Audiffret-Pasquier déclare qu'il n'a voulu que poursuivre les abus et non l'empire.

Chollet a été exécuté en 24 heures de 750,000 francs par les achats d'armes que vous lui laissez faire directement au lieu de le faire agir comme votre agent.

Chollet a été pris comme un exemple; il occupe la plus grande partie du rapport et des interrogatoires.

Les marchés Jackson et Ferguson ont été commencés. Le marché Van de Vyves a été imposé par l'empire.

Quant aux autres marchés, on n'était pas libre de ne pas les continuer. Ceux qui vous

ont succédé aux affaires ne pouvaient pas résilier vos marchés, il fallait qu'ils les maintinssent. (Applaudissements à gauche.)

Mais M. le duc d'Audiffret-Pasquier a hâte d'arriver à la question capitale, aux arseaux et aux approvisionnements. Y avait-il 10,000 canons? L'orateur prouve qu'il n'y avait que 2,058 canons ou 343 batteries multipliées par 6, c'est bien le chiffre.

Ah! si l'on considère des tubes en bronze comme des canons pouvant servir à détenir les soldats et le drapeau... Si l'on considère les canons de Louis XIV comme de véritables canons d'attaque et de défense... (Applaudissements.) M. d'Audiffret-Pasquier rappelle ce qu'ont déclaré bien des généraux, que les approvisionnements manquaient aussi bien en vivres qu'en munitions. Le général Vinoy avait une préoccupation, celle de ne pas rencontrer l'ennemi, parce qu'il n'avait pas de cartouches.

Le maréchal Bazaine dit: Si je me rabats sur Metz, c'est que je n'ai ni vivres, ni cartouches.

Dans un conseil de guerre qu'il convoque, il est établi que l'armée du Rhin n'a pas d'approvisionnement pour une bataille et que cela l'empêche de regagner Paris. Nous avons une déclaration du général Ladmirault dans la même sens.

Quand je fais ce triste résumé, messieurs, je ne puis m'empêcher de me souvenir d'un article du Journal officiel en date du 17 août, dans lequel on disait que la France était prête, grâce à la sollicitude montrée depuis quatre ans par l'Empereur pour le perfectionnement de notre armement militaire.

Je me reporte aussi au discours prononcé par M. le président du Sénat devant l'Empereur, après la déclaration de guerre. (Applaudissements à gauche.) Ici, c'est M. Rouher que je puis opposer à lui-même! Ah! je ne sais si vous avez retenu ces paroles pendant votre exil, au moment où l'ennemi foulaient le sol de notre patrie, au moment où nos chaumières brûlaient, où nos enfants tombaient sur les champs de bataille... Elles vous auraient sans doute inspiré de cuisants remords. Dans tous les cas, votre responsabilité commence. (Très bien ! très bien.)

Ah! vous vous étiez imaginé qu'il suffirait, comme après l'expédition du Mexique, de vous rejeter sur les décrets de la Providence! Ce n'est pas assez! Et quel que soit votre sang-froid pour aborder de telles questions avec un cœur léger, je vous dis: « Vire, légionnes rouges! Rendez-nous la gloire de nos pères; rendez-nous nos provinces perdues! » (Applaudissements.)

Est-ce là votre seul crime envers la patrie? Est-ce là le seul mal né de votre domination et de nos derniers désastres? Non, de plus vous nous avez légué la décomposition et la démoralisation. (Nouveaux applaudissements.)

L'orateur énumère ici quelques affaires qu'il porte au passif moral de l'empire, les marchés Godillot, les transactions Seillere, les lits militaires, les bars, l'atelier de Meudon, puis il continue ainsi:

Résumons-nous. Il y a une leçon à tirer de tout cela. C'est que quand un peuple abdique ses libertés, quand il ne regarde plus les affaires publiques comme les siennes propres, quand le bourgeois se retire chez lui en disant qu'il ne veut plus s'occuper de politique, quand tout le monde se jette dans les bras d'un homme providentiel, d'un sauveur, alors les mœurs s'en vont avec les libertés, les générations spontanées du despotisme ne viennent que sur des terres putrides.

Dans ce livre immortel où M. Thiers a su ne pas se laisser éblouir par la gloire de son héros au point de lui sacrifier la vérité et la liberté, il a dit à la dernière page « qu'un peuple doit apprendre à ne pas se donner un homme, quel que soit cet homme! » Et si l'on a pu s'exprimer ainsi quand on avait Napoléon I^{er} devant les yeux, comment ne pas le dire à plus juste titre devant la honte que nous a donnée le règne de Napoléon III? (Vifs applaudissements à gauche.)

L'honorable orateur saisit ce point de départ pour faire, au milieu des applaudissements de la gauche, un éloge très vif de M. Thiers, de ce véritable patriote qui consacra sa laborieuse vieillesse à relever la France de ses désastres, à guérir les blessures de sa patrie. L'Assemblée continuera à lui prêter son concours pour l'accomplissement d'une telle œuvre; elle remplira jusqu'au bout la grande mission que lui a donnée le pays, et lorsqu'elle se retirera dans ses comices, après le travail achevé, elle pourra compter sur l'impartialité et la justice de ses concitoyens.

Et maintenant, messieurs, ajoute l'orateur, avant de descendre de la tribune, je veux adresser une prière à Dieu, qui tient entre ses mains le sort de la France, c'est qu'il lui épargne le dernier degré des humiliations: voir couler encore ses destinées aux mains qui l'ont si mal servie. (Applaudissements à gauche.)

Quelques députés vont féliciter M. d'Audiffret-Pasquier; mais l'ovation est assez maigre, cette fois, et il regagne sa place sans être embrassé par Gambetta.

M. Rouher commence par dire que s'il a pris la parole, ce n'est pas par une sorte de privilège et de faveur, c'est par son droit de député. C'est ce droit qu'il invoque encore, en faisant toutefois appel sinon à la bienveillance, du moins à la patience de la Chambre.

Quelques voix. — Ecoutez! Quel était le débat? dit l'orateur. Qu'est-il devenu? Le débat était simple et circonscrit; on me rendra cette justice que je ne suis pas sorti du cercle tracé. Mon contradicteur, au contraire, est sorti des limites de notre discussion. Il a traité diverses questions étrangères au débat actuel; il les a soutenues à un point de vue général; il a prétendu qu'il n'y avait pas de distinction à faire entre nos actes et ceux du 4 septembre; il a voulu établir une solidarité quant aux principes et quant aux appréciations générales.

Et par une sorte de contradiction, il a dit qu'il ne faisait pas aujourd'hui le procès du 4 septembre, que son tour viendrait, que la commission avait besoin de documents dont le gouvernement mettrait quelque lenteur à la saisir. Puis, franchissant les bornes de la discussion actuelle, mon honorable contra-

dicteur, s'adressant à un passé qui n'est pas instruit...

Voix à l'extrême gauche. — Trop instruit! Consultez donc la carte de la France!

M. Rouher. — ... A du passé dont il n'a été question dans aucun rapport, nous parle de faits antérieurs et particuliers, de Godillot, des lits militaires, de l'atelier de Meudon.

M. Jules Favre lance ici une interruption qui ne parvient pas jusqu'à nous. On murmure aux centres.

M. Rouher. — Quand à moi, je reviens à l'objet du débat, aux marchés Palikao. Est-il vrai, oui ou non, qu'il est juste, qu'il est facile de distinguer entre ces marchés et ceux du 4 septembre? Est-il vrai qu'il y a lieu d'établir entre les uns et les autres une responsabilité distincte et spéciale?

M. Jules Favre. — Il est vrai qu'il faut qu'il y ait justice.

Un membre du centre droit. — Justice pour tous et contre tous!

M. Rouher. — Comment voulez-vous que nous acceptions une solidarité de ce genre!

Un exemple: Un sieur Mottu. — Je ne sais pas si c'est le même, (rire général), — un sieur Mottu se présente dans les bureaux du délégué de la guerre à Tours; il est possesseur d'un grand secret; il sait qu'il y a une vaste conspiration de Fénians et que 185,000 fusils sont cachés dans une caverne. (On rit.) Il peut les mettre à la disposition du gouvernement... (Nouveaux rires.) M. Mottu est accompagné d'un membre du gouvernement de la défense nationale qui le patronne vivement... (Ah! ah!)

M. Gambetta. — Son nom!

M. Rouher. — M. Glais-Bizoin. (Rires.) M. Mottu demandait 14 millions de francs en bons du Trésor. On résiste dans les bureaux de la guerre; M. Glais-Bizoin insiste. M. le colonel Toumas, déjà habitué à résister aux ministres aventureux et téméraires, renvoie au département des finances. La se trouve un autre agent intelligent et dévoué, M. Roussy. Bref, les fonds sont envoyés à l'ambassade de France en Angleterre. Mottu s'y présente; ou lui demande ses fusils. Il n'a jamais pu les livrer.

Et savez-vous ce qui arrive aujourd'hui? Une plainte est introduite en Angleterre contre le gouvernement français; on lui demande six millions d'indemnité. L'insistance est soutenue par un sieur Delapalme, au nom de MM. Mottu et James Fazy, ancien président de la République de Genève. (Longue rumeur.)

Ici, et nous ne savons trop pourquoi, de violentes interruptions sont adressées à M. Rouher de certains bancs de l'extrême gauche. M. le président est obligé de rappeler les interrupteurs à l'ordre, et nous entendons sur les bancs du centre droit ces mots: « Voilà la liberté de la tribune! »

M. Rouher. — Et vous voulez que nous acceptions une solidarité avec le marchand Mottu! impossible!

M. Gambetta dit de sa place: Vous pourriez encore en citer d'autres!

M. Rouher. — Que M. Gambetta soit tranquille! Je connais aussi bien que lui-même les marchés qu'il a contractés. (On rit.)

M. Gambetta veut encore interrompre; mais on crie de la droite: Silence! et on engage l'orateur à continuer.

M. Rouher. — Et j'ajouterai pour M. Gambetta, qu'une fois toutes ces affaires bien instruites, je ne sais pas trop lequel de nous deux serait aux abois s'il était fait bonne justice. (Mouvement en sens divers.)

M. de Kerdrel se levant. — Cela prouve que vous avez fait école. (Agitation.)

M. Rouher. — J'ai entendu l'interruption; on me dit que j'ai fait école!

M. Faye, membre de l'extrême gauche, d'une voix retentissante. — Oui!

A ce mot, les rires et les applaudissements éclatent sur les bancs de la majorité.

M. Rouher. — Je ne réponds pas en ce moment à la seconde interruption qui est partie du côté gauche. Seulement j'en prends acte, et nous verrons si nous sommes semblables. (On rit à droite.)

Quant à elle de droite, je prouverai bientôt à l'honorable interrupteur, M. de Kerdrel, qu'il a commis une erreur involontaire. (Rumeurs prolongées.)

Voici un autre marché du 4 septembre: le marché Ballot des Minières. Le fait est raconté par le colonel Toumas. Ballot des Minières se présente dans le bureau du colonel qui, à première vue, le prend pour un espion prussien. (On rit.) Cet individu offre pour vingt millions de cartouches. Le colonel repousse l'offre; elle lui paraît imaginaire. Mais le délégué à la guerre lui dit qu'il faut signer le marché. Ballot des Minières, ajoute-t-il, amènerait toute la presse contre nous. Le traité est signé; son exécution est accompagnée de toutes sortes de retards, de fraudes, de complaisances tardives. Tout cela est dans le rapport Riatt. J'espère que lorsque la discussion viendra, M. le duc d'Audiffret-Pasquier tonnera avec vigueur contre de pareils scandales. (Sourires.)

Mais, en attendant, je lui demanderais, en toute sincérité, comment il veut que nous acceptions une solidarité quelconque avec de tels faits?

La logique, la vérité, la justice veulent que l'on opère une séparation complète entre nous et les contractants du 4 septembre. (Mouvement.)

Mon honorable adversaire, ne m'épargnant aucune attaque, va chercher ma responsabilité jusque dans des faits antérieurs.

Une voix à gauche. — Vous êtes responsable de tout...

M. Jules Favre. — Et vous auriez dû rester devant l'ennemi. (Bruit.)

M. Rouher. — M. Jules Favre me dit que j'aurais dû rester devant l'ennemi. (Rires et murmures.)

Voix à droite. — Et lui... et lui! où était-il?

M. Rouher. — Nul dans cet Assemblée n'ignore les causes qui m'ont forcé à m'éloigner de la France, le 5 septembre. (Violentes exclamations à gauche.) Il n'y a que M. Jules Favre qui n'ait pas le droit de m'adresser un reproche à ce sujet. (Mouvement.)

Un membre, s'adressant aux bancs de la droite. — Ni vous, ni M. Jules Favre, ne devriez relever la tête. (Agitation et murmures.)

M. Rouher. — Des interruptions partant de différents bancs empêchent toute discussion. Nous ne sommes pas réunis ici pour soulever de vaines récriminations de parti, mais pour sauver la France! (Violentes interruptions à l'extrême gauche et à l'extrême droite.)

Un membre de l'extrême droite à ses voisins. — Il est indigne de nous, de nous mêler à ces clameurs!

M. Rouher. — Si vous voulez que je ne réponde pas aux interruptions, je suis prêt à obéir!

M. Target. — C'est vous qui les provoquez!

M. Rouher. — Je répondrai à M. Target que je ne désire pas ces interruptions et que je m'engage à ne pas les provoquer. Je traite ici une question de fait et de droit.

L'honorable M. Rouher revient sur plusieurs questions de détail, et maintient notamment, les pièces officielles en main, tout ce qu'il a à dire au sujet des canons et des fusils.

M. Dahirel. — De sorte que nous étions prêts.

M. Rouher. — L'interrupteur a raison. La véritable question est là. Etions-nous prêts à faire la guerre? Eh bien, messieurs! permettez-moi d'aborder ce sujet sans être interrompu. Je suis décidé à discuter la question; mais comment voulez-vous le faire aujourd'hui sans documents officiels. C'est un grand problème dans lequel des responsabilités de toute nature peuvent être engagées. (Bruit.)

Je ne reculerai pas. Me croyez-vous donc assez pauvre de cœur et d'esprit pour ne pas avoir partagé toutes les douleurs de la patrie? (Interruption à gauche.) Vous pouvez avoir pour moi des paroles cruelles, vous pouvez rejeter sur moi la responsabilité de tout ce qui s'est accompli. Mais au moins ne me refusez pas ce témoignage que dans ma vie publique j'ai toujours été dévoué profondément aux intérêts de mon pays. (Nouvelle interruption à gauche.)

Voix à droite. — C'est indigne.

J'ai pu commettre des erreurs; mais j'ai toujours été loyal et sincère. (Interruption violente à gauche. — Protestation à droite.)

On parle de responsabilité! Eh bien, quand les faits attaqués se sont produits, j'étais dans la retraite, je n'est participé à aucun degré aux événements accomplis! (Bruit.)

Je ne les ai connus et appréciés que comme tous les autres citoyens... j'étais en dehors des affaires de mon pays quand la guerre a été déclarée. (Interruption à gauche.) Et cependant, je ne veux pas désertier le débat!

Je l'accepte et je demande que, depuis le 17 juillet 1870, jour de la déclaration de guerre, jusqu'au jour de la signature de la paix, toutes les responsabilités soient soumises au jugement de l'Assemblée. (Vif mouvement.)

Je demande que cette grande enquête soit livrée à la publicité et soumise au jugement de l'opinion.

Tous nous nous rendrons à cette barre, tous nous accepterons la responsabilité de nos actes et nous courberons la tête sous le verdict. Vous serez des juges impartiaux, messieurs, c'est pour cela que vous ne voudrez pas que je me présente devant vous pour cette grande lutte sans armes, sans documents. (Bruit.)

Encore un mot de réponse à mon contradicteur. Il a parlé du langage tenu à l'empereur par le président du Sénat après que la guerre était déclarée et que les notifications d'usage avaient été faites à l'ennemi. Oui, à cette heure j'ai déclaré ma confiance dans la guerre, dans la victoire, dans le courage de nos soldats.

Ce langage a été tenu par d'autres encore; M. Gambetta, dans des circonstances plus douloureuses, disait qu'on chasserait l'étranger de notre territoire, et il avait raison de tenir ce langage! M. Thiers lui-même n'a pas reculé devant une telle manifestation; il disait, dans un juste sentiment de patriotisme: « Si la Prusse vient à Paris, elle se brisera devant des murailles invincibles. » (Agitation.)

Je n'ai pas tenu d'autre langage. On a toujours raison, dans de pareils moments, de s'adresser à une nation et de dire aux citoyens: « Survivez, corda! » Ne me reprochez donc pas mes paroles.

Et maintenant, que faut-il répondre encore à ce dernier trait lancé contre moi. M. d'Audiffret-Pasquier a dit un jour que pendant vingt-deux ans il avait haï l'Empire! Après cette déclaration, veut-il donc que je le prenne encore pour juge de ma vie politique. Il n'accepterait pas cette mission; il ne se sentirait pas impartial. (Très bien! très bien! — Murmures à gauche.)

Quant à moi, que l'on continue à me frapper. (Interruption violente à gauche.) Le moment viendra peut-être où les explications seront plus faciles et plus libres. (Nouvelle interruption.) Et quand ces débats nouveaux s'ouvriront, je ne faillirai ni à mes devoirs, ni à mes convictions.

Une longue agitation succède à ces discours.

M. Gambetta. — L'Assemblée comprend qu'il est temps de mettre un terme à ces débats.

Une voix. — Pourquoi parlez-vous, alors? Elle a dû se sentir froissée comme moi, mal à l'aise sous le protectorat, sous la tutelle de l'avocat de l'empire.

Une voix. — Des raisons et pas d'injures!

M. Gambetta. Quant à moi, qui connaissais les procédés de l'empire, je savais bien qu'il serait ici question du 4 septembre, et qu'on vous présenterait cette amorce grossière.

Une voix. — Vous feriez mieux de vous défendre!

M. Gambetta. — Je savais que l'on s'abriterait derrière des responsabilités étrangères et cela m'oblige à entrer dans quelques détails.

Une voix. — Ce n'est pas trop tôt!

M. Eschasseriaux. — Expliquez donc pourquoi vous avez toujours reculé devant les élections, pourquoi vous avez contigué le droit de la France.

M. Gambetta est ici un exécuteur en sous-ordre de la tactique que je signalais. Plusieurs voix. — Pas d'injures, et défendez-vous!

M. Gambetta se décide à aborder les faits. Il dit que les marchés Palikao ont été repris, il est vrai, par la délégation de Bor-

deaux, mais que leur exécution a été abandonnée aux agents de l'ancienne administration. Le gouvernement de la défense nationale ne prend à sa charge que les marchés faits par la commission d'armement Lecesne, commission qui est à sa création et dont il se fait gloire.

M. Gambetta avoue que son collègue, M. Glais-Bizoin, a été trompé et que les gens auxquels il a eu affaire pour des fusils étaient de simples escrocs. (On rit.) Mais cependant, M. Gambetta ne répudie rien de ce qui a été fait; il avoue même d'avoir, dans la fièvre de son patriotisme, menacé le colonel Toumas de le faire fusiller. Il fallait des armes, tous les moyens étaient bons! M. Gambetta prend la responsabilité de tous ses actes devant le pays, puis il s'écrie: « On peut tromper la France, mais on ne l'a pas. »

Cette phrase, qui ne se rapporte à rien, montre que M. Gambetta perd un peu la tête devant la froideur de l'Assemblée. Dans son trouble, il cherche querelle, à propos de M. de Freycinet, à l'honorable M. de Gavardie qui ne l'a pas le moins du monde interrompu, et il termine enfin ainsi:

Le Mexique n'a pas porté bonheur à ceux qui y ont touché. La justice d'en haut a déjà frappé Morny, Billaut, Maximilien, Jecker. Elle tient Bazaine. (Se tournant vers M. Rouher.) Elle vous attend. (Applaudissements et rires.)

M. Belescel lit, au milieu du bruit, un discours dans lequel il conclut en renvoyant l'empire et le 4 septembre dos à dos.

Plusieurs ordres du jour motivés sont déposés. L'Assemblée adopte celui de M. Broglie, qui s'en remet aux investigations de la commission d'enquête pour donner à tous les faits leur véritable caractère, et ajourne toute discussion et toute décision jusqu'à la présentation de ses derniers rapports.

La séance est levée à 7 heures.

Commerce

Havre, 23 mai. (Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Ventes 2,000 b. marché très ferme, bonne demande à prix raides.

Liverpool, 23 mai. (Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Pleinement. Ventes 15,000 b., marché fort.

BANQUE GÉNÉRALE DE CHANGE ET DE COMMISSION

(SOCIÉTÉ ANONYME) Capital : Dix Millions de francs Siège social : 18, rue du Quatre-Septembre

ADMINISTRATEURS : MM. A. Bénard; J.-Bte Benjamin; Simon Wiener.

OPÉRATIONS DE LA BANQUE. CHANGE, matières d'or et d'argent; Paiement des coupons français et étrangers; Escompte des effets de Banque et des Bons du Trésor. — Cheques, Traités et Lettres de crédit sur les places de l'Europe. Négociations de fonds publics et de toutes les valeurs cotées et non cotées. — Avances sur titres.

La Banque délivre immédiatement à ses clients les titres qu'ils veulent acheter et leur paie comptant le prix de ceux qu'ils veulent vendre.

Elle fournit par correspondance à ses clients tous les renseignements financiers qui lui sont demandés. 2318

GRANDE RUE, 201, en face de l'Aigle d'Or. Tous les jours, (excepté le dimanche) leçons d'écriture, lectures et exercices servant à développer les forces musculaires.

TRÈS-BELLE SALLE. 2339.

BOURSE DE LILLE

DU 22 MAI 1872 COURS DU JOUR. FONDS DE L'ÉTAT

Rente 3 0/0 54 90 Rente 4 1/2 0/0 78 50 Emprunt 5 0/0 87 80 Obligations 6 0/0 1870 502 ..

OBLIGATIONS DES VILLES. Paris 1855-1860 377 .. Paris 1865 445 .. Lille 1860 92 .. Lille 1863 86 .. Lille 1868 472 50 Roubaix-Tourcoing, remb. à 50 fr. 37 .. Armentières 470 .. Bordeaux 82 .. Département du Nord 82 .. Amiens 93 75

CHÉMIN DE FER Actions Nord id. Lyon id. Orléans Obligations Nord 303 62 1/2

id. Lyon fusion anciennes 290 .. id. Lyon fusion nouvelles 285 .. id. Orléans 295 .. id. Midi 289 50 id. Ouest 287 75 id. Lille à Béthune 260 .. id. Lille à Valenciennes 263 ..

VALEURS LOCALES Caisse commerciale de Lille, Verlay 530 .. Caisse commerciale de Roubaix, Verlay 522 50 Caisse d'escompte Pérot et Co 610 .. Crédit industriel et de Dépôts du Nord 521 25 Comptoir commercial Devidler et Co. 502 50 Gaz de Wazemmes c. dé. 1317 .. Le Nord, assurances contre l'incendie 1330 ..

CHARBONNAGES Azincourt Bruay Bully-Grenay (le sixième) Carvin Courrières 14500 .. Escarpettes 1150 .. Ferfay 940 .. Lens 9700 .. Liévin (action libérée) Neurchin 1000 .. Vicoigne et Noeux 6200 ..